

9,8 % des piscines dépassent le seuil de chlore

L'année dernière, l'Institut scientifique de service public (ISSeP) chargé de la surveillance de l'environnement en Wallonie a contrôlé 213 piscines afin de vérifier le respect des normes pour le chlore et ses différents dérivés. Des chiffres qui interpellent, selon le spécialiste de l'UCL en toxicologie, Alfred Bernard.

Actuellement, 321 piscines sont ouvertes en Wallonie dont 118 sont couvertes, font plus de 100 m² de superficie et ont une profondeur supérieure à 40 cm. Parmi ces établissements, plus de 99 % utilisent le chlore, seul ou en combinaison avec les ultraviolets ou l'ozone, pour éviter la propagation de germes. En 2016, l'ISSeP a contrôlé un total de 213 piscines. Premier constat qui interpelle : 1,2 % de celles-ci n'atteignaient pas la valeur minimale de chlore. En clair, elles n'assuraient pas une désinfection correcte de l'eau.

À l'inverse, 9,8 % des piscines dépassaient la limite supérieure pour le taux de chlore

libre. Mais ce qui préoccupe le plus, Alfred Bernard, directeur de recherche FNRS et professeur de toxicologie à l'Université catholique de Louvain, ce sont les dépassements des taux de chlore combiné. « C'est un irritant », résume-t-il. Selon le rapport de l'ISSeP communiqué au parlement wallon par le ministre Carlo Di Antonio en charge de l'Environnement, le taux de chlore combiné pose problème dans 3,7 %. Il y a aussi le taux de trichloramine qui inquiète le spécialiste de l'UCL.

Selon 61 rapports issus de l'autocontrôle, 13 % des établissements — près d'un sur douze — présentaient un dépassement du taux de 0,5 milligramme. « D'autres pays, comme la France ou l'Allemagne, ont fixé le seuil à seulement 0,3 et leur but est de

descendre à 0,2. Il faut savoir que ces mesures sont effectuées à 1,5 mètre au-dessus de l'eau. Les concentrations sont plus élevées au niveau de la tête du nageur. La Belgique utilise des

normes vieilles de quinze ans », pointe Alfred Bernard.

MANQUE D'HYGIÈNE

Le chlore combiné et la trichloramine sont produits lorsque le chlore réagit avec la salive et l'urée contenue dans l'urine.

« En fait,

c'est le résultat de la mauvaise hygiène des nageurs. C'est l'odeur caractéristique du « chlore » que vous sentez en pénétrant dans une piscine couverte », explique le professeur Bernard. Le chlore combiné peut passer à travers la peau et toucher des organes tandis que la trichloramine s'attaque aux voies respiratoires.

« Le problème avec ces contrôles, c'est qu'ils se font souvent à des moments où il n'y a personne dans la piscine. La production du chlore combiné et de trichloramine est maximale lorsqu'il y a beaucoup de petits enfants dans l'eau. Tous ne savent pas contrôler leur vessie », conclut Alfred Bernard, estimant que le rapport de l'ISSeP ne reflète qu'une petite partie de la réalité. ●

YANNICK HALLET

« La plupart devraient fermer si on suivait les normes allemandes »

La Belgique autorise un taux de chlore combiné de 0,8 « quatre fois plus que ce qui est autorisé en Allemagne. En fait, si on appliquait toutes les normes allemandes aux piscines wallonnes, la plupart devraient fermer », estime Alfred Bernard, professeur de toxicologie à l'UCL. L'Allemagne a consenti de gros investissements en la matière.

« Il existe d'autres solutions. On pourrait éliminer les concentrations de trichloramine en ventilant régulièrement l'air. Mais ce serait impayable sur le plan de la facture de mazout. On peut aussi faire en sorte que des enfants en bas âge ne se re-

trouvent plus dans des piscines publiques. Trop jeunes, ils ne savent pas contrôler leur hygiène », avance le spécialiste de l'Université de Louvain.

Le chlore combiné et la trichloramine présentent surtout des risques pour les jeunes enfants. Avant dix ans, leurs voies respiratoires ne sont pas encore matures. Ces dérivés du chlore peuvent provoquer des bronchiolites, le rhume des foins et des allergies aux acariens.

« Aujourd'hui, 20 % des enfants sont allergiques. Avec le temps, cela peut déboucher sur l'asthme, une affection qui est

irréversible. Ces risques culminent chez les champions de natation. Beaucoup souffrent d'allergies et d'asthme », précise Alfred Bernard. L'effet d'inhalation est d'autant plus fort que les nageurs, en plein exercice physique, hyperventilent.

UN EFFET SUR LES TESTICULES

Pour ce qui est du chlore combiné, il est absorbé par la peau, tout comme le chloroforme, une autre substance dangereuse produite par la réaction du chlore aux pollutions biologiques. « Actuellement, on ne procède à aucun

relevé des niveaux de chloroforme. Il faudrait le faire. Ces substances ont des effets sur les organes, notamment sur le fonctionnement des testicules. Cela a été prouvé », souligne le toxicologue. Selon lui, un enfant ne devrait pas aller dans une piscine publique avant l'âge de sept ans.

Et le spécialiste de livrer une dernière mise en garde : « On parle beaucoup actuellement du glyphosate et de ses effets cancérigènes ou des pics de pollution causés par les voitures, mais la trichloramine est nettement plus dangereuse pour la santé ». ●

Y.H.